

BUREAU SYNDICAL ET CONFERENCE ECONOMIQUE

3 Avril 2024

CE QU'IL FAUT RETENIR →

Délibération d'un avis sur le PLUIH d'Annonay Rhône Agglomération

Le conseil syndical a délégué au bureau syndical le pouvoir d'émettre des avis sur les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Les élus du Bureau Syndical réunis le 3 avril ont été amenés à se prononcer sur le projet de PLUIH d'Annonay Rhône Agglomération arrêté en décembre 2023.

En introduction, Simon Plénet et Christophe Delord ont présenté le projet de territoire incarné à travers le PLUIH en rappelant le travail de longue haleine réalisé depuis plus de 6 ans pour l'élaboration de ce document de planification, premier PLUI(H) à l'échelle des Rives du Rhône. Ces derniers ont insisté sur le travail de concertation réalisé tout au long de l'élaboration du document avec toutes les parties prenantes du territoire.

Le Président Philippe Delaplacette a remercié les élus d'ARA pour l'association du SMRR tout au long de la démarche et à souligner la qualité du travail réalisé.

Le projet est élaboré pour une période de 15 ans jusqu'en 2040 et prévoit une croissance annuelle moyenne de la population de 0,7 % en cohérence avec les objectifs fixés dans le Scot. Les objectifs de production de logements, leur ventilation dans les différentes communes, l'objectif de renforcement des polarités et de confortement des villages et les objectifs de limitation de la consommation foncière définis dans le PLUIH sont compatibles avec le Scot et permettent au territoire de s'inscrire dans la trajectoire ZAN.

Le projet prévoit la production d'une offre de logements plus diversifiée, que ce soit dans les typologies de logements attendues ou encore dans l'objectif d'une meilleure répartition de l'offre en logements locatifs sociaux neufs. Concernant ce dernier point, les objectifs sont ventilés par typologie de commune avec un principe de rattrapage pour Davézieux et d'un ralentissement pour Annonay (bien pourvu).

Les objectifs de densité fixés dans le projet intercommunal sont compatibles dans l'ensemble avec le Scot.

Le projet prend bien en compte les objectifs de développement économique reposant sur l'armature des zones d'activités économique définies dans le Scot. Les surfaces ouvertes à l'urbanisation sont compatibles avec les surfaces maximales définies dans le Scot. Les surfaces des zones commerciales de périphérie sont en accord avec le DAAC.

Le PLUIH prend bien en compte les objectifs de préservation et de protection des espaces naturels et agricoles, ainsi que du patrimoine bâti et naturel.

Le bureau syndical a donné un avis favorable à l'unanimité sur la révision du PLUI(h) d'Annonay Rhône Agglo, tout en émettant vingt-trois réserves avec des recommandations et des remarques annexées.

4^{ème} Conférence économique des Rives du Rhône

La 4^{ème} conférence économique des Rives du Rhône s'est tenue le mercredi 3 avril 2024 à Vienne Condrieu Agglomération.

Un traditionnel tour de table des présidents et vice-présidents en charge de l'économie des EPCI a été effectué, où chaque EPCI a eu l'opportunité de présenter un sujet d'actualité. Le thème du commerce est revenu à plusieurs reprises (Vienne Condrieu Agglomération, Entre Bièvre et Rhône, Annonay Rhône Agglomération) avec l'annonce des deux projets (SALAISE et DAVEZIEUX) lauréats de l'appel à projet « entrée de ville » et la commande faite au SMRR de lancer une prospective sur le devenir du commerce dans les prochaines années suite aux transformations en cours (e-commerce...).

Présentation de la Caravane des Ruralités et l'AMI territoires productifs, sobres et créateurs de valeur :

Le SMRR a présenté un retour sur les deux dispositifs, la "Caravane des Ruralités" et l'AMI "Territoires Productifs, Sobres et Créateurs de Valeur", pour lesquels plusieurs événements ont eu lieu au premier trimestre de l'année 2024.

La Caravane des ruralités, lancée par la ministre des Ruralités, s'est tenue du 12 au 14 février sur le territoire des Rives du Rhône à Laveyron. Plusieurs thèmes ont été abordés, notamment les bonnes pratiques industrielles en milieu rural et le rôle des territoires ruraux dans la réindustrialisation de la France. Des événements tels que des conférences, des ateliers interactifs et des tables rondes ont été organisés, avec la participation d'élus, d'universitaires et de chercheurs. Des visites d'entreprises locales ont également eu lieu. Cette participation permettra de mettre en avant les atouts du territoire et de remonter les difficultés et propositions d'amélioration aux services ministériels. Des contacts établis avec les services ministériels permettront de faciliter l'accompagnement des projets locaux à l'avenir.

L'AMI "Territoires productifs, sobres et créateurs de valeur" est un dispositif initié par les services de l'État sur six territoires en France. Il vise à travailler au travers d'ateliers avec l'ensemble des acteurs économiques locaux pour trouver des solutions concrètes à des problématiques territoriales, pouvant être déployées à l'échelle nationale. Sur les Rives du Rhône, l'étude se focalisera sur deux sites : Inspira et les zones de niveau Scot d'Annonay Rhône Agglo. Les ateliers viseront à répondre à plusieurs questions, notamment sur l'acceptabilité des grands projets industriels, l'émergence de projets conciliant les enjeux environnementaux, la résolution des difficultés de recrutement des entreprises, et l'attractivité du territoire pour les travailleurs qualifiés et les cadres. Un événement de lancement a réuni une cinquantaine de participants à Champagne le 12 février. Un cabinet est en cours de recrutement pour accompagner cette démarche, financé par l'État pour un montant d'environ 150 000 €, avec une première session d'ateliers prévue en juin 2024

Présentation des offres de services complémentaires des agences de développement économique AURA Entreprises et ADERLY. L'agence régionale, territorialisée avec des antennes départementales, couvre déjà 100% du territoire du SCOT. L'ADERLY souhaite élargir son champ d'action à l'ensemble du "carré métropolitain", incluant le territoire des Rives du Rhône, notamment au travers d'une proposition d'adhésion du SMRR pour le compte de ses 6 EPCI. Ces présentations ont permis d'informer les élus sur les propositions d'accompagnement des territoires proposés de manière complémentaire, par les deux agences de développement métropolitaines et régionales, afin d'identifier les besoins et attentes des territoires pour les années à venir.

Présentation des avancées sur l'axe MERS. Romain Maillot, Délégué Général de l'axe MERS (Méditerranée Rhône Saône) auprès de la Préfète de Région est venu présenter l'état d'avancement de la démarche portée par l'Etat avec les régions de l'axe. Ce projet constitue un atout majeur pour le développement économique des Rives du Rhône. Les élus ont exprimé leur intérêt pour ce projet et la nécessité d'une implication collective dans cette démarche. La prise en compte des grandes zones de développement économique métropolitaine du SCOT (INSPIRA, AXE 7, Loire sur Rhône...) dans les enveloppes ZAN « nationales » a notamment été débattue.

**PROCHAIN BUREAU →
MERCREDI 5 juin A 9H A Vienne**

À propos du Syndicat Mixte des Rives du Rhône

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) a pour vocation première l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et sa traduction dans un projet de territoire qui compte 280 000 habitants sur un ensemble de 152 communes, à cheval sur 5 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Loire et Rhône). Le SMRR accompagne les EPCI et les communes dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques en lien avec le projet de territoire à grande échelle (aménagement/urbanisme, habitat/logement, sobriété foncière et énergétique, mobilités/déplacements, économie/commerce, environnement/biodiversité. Le projet de territoire des Rives du Rhône est labellisé Territoire Engagé pour la Nature.